

Département de l'instruction publique

*Circulaire aux Commissaires aux Syndics d'écoles  
et aux instituteurs*

Québec, 20 Avril 1885

" FÊTE DES ARBRES "

Monsieur,

Par proclamation de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le *cinq* et le *dix-neuf* mai prochain doivent être observés comme jour de la *Fête des arbres* pour les parties Ouest et Est de la province, respectivement.

Cette coutume de fixer un jour pour planter des arbres se généralise et devient chaque année de plus en plus populaire dans les provinces du Canada. Toutes les classes de la société ont compris que l'arboriculture est le seul moyen efficace de réagir contre la destruction rapide et complète de nos forêts dans certaines localités, destruction qui aurait avant longtemps les conséquences les plus désastreuses pour notre pays. L'observance de la *Fête des arbres* est, de tous les moyens employés jusqu'ici pour atteindre cette fin, le plus efficace et le plus populaire.

L'intérêt et la part que les élèves de nos institutions scolaires ont pris à la célébration de cette fête nationale ont considérablement contribué à la populariser.

Il est important que la jeunesse de notre pays soit éclairée sur la valeur et l'utilité de nos forêts, qu'elle comprenne les avantages que notre pays devra retirer de la plantation des arbres et de l'entretien de nos bois.

L'influence morale et intellectuelle qu'exerce sur les enfants l'enseignement de l'arboriculture est des plus favorables et mérite d'attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la cause de l'éducation. En conséquence, je recommande instamment aux commissaires et syndics d'écoles, aux instituteurs, etc., etc., de faire tous leurs efforts pour rendre l'observance de la *Fête des arbres* aussi intéressante et instructive que possible.

Les jours fixés par la proclamation du Lieutenant-Gouverneur pour la *Fête des arbres* devront être observés dans toutes les écoles de la

province, et j'invite les commissaires et les syndics d'écoles à faire tout en leur pouvoir pour qu'ils soient célébrés avec autant d'éclat que possible dans leur municipalité.

Les instituteurs devront préparer leurs élèves à la célébration de cette fête en leur donnant quelques notions sur la valeur et la beauté des arbres. Ils devront s'appliquer à leur faire comprendre que, tout en embellissant les terrains qui environnent l'école ou leurs maisons et le bord des chemins, les arbres absorbent les émanations délétères qui s'exhalent du sol ou des habitations. Ils leur expliqueront l'influence que les arbres exercent sur le climat, le sol l'atmosphère ; comment ils contribuent, en régularisant le cours des ruisseaux et des rivières, à conserver l'approvisionnement de l'eau et à prévenir les inondations. Les élèves ainsi renseignés, prendront part avec joie à la *Fête des arbres* et protégeront ensuite toute les plantations qui auront été faites en cette occasion.

Les instituteurs devront faire un choix judicieux des arbres, arbrisseaux ou fleurs qui devront être plantés, et veilleront à ce que ces plantations soient disposées de manière à rendre l'école aussi agréable à l'œil que la résidence la mieux entretenue.

Les parents des élèves seront ainsi encouragés eux-mêmes à orner et à améliorer leurs propriétés, en y faisant des plantations, et comprendront la valeur qu'ils leur donnent et l'agrément qu'ils offriront aux voyageurs, pendant les grandes chaleurs de l'été, en plantant des arbres le long de la route.

Le jour de la *Fête des arbres* sera ainsi un jour de fête publique pendant lequel parents et élèves rivaliseront d'efforts pour améliorer et embellir les environs des maisons d'école et de leurs habitations.

Je suis convaincu que tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'éducation se joindront aux personnes zélées qui, sous l'inspiration de l'*Association forestière* de la province, font les plus louables efforts pour éclairer l'opinion publique sur l'importante question du reboisement de nos campagnes.

GÉDÉON OUMET,  
Surintendant de l'Instruction publique.